

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 10/01/2025

AGENT VISITEUR

Benjamin Dormont

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de la Station 48 - 7904 Leuze-en-Hainaut

AGRÉMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. TUS-145/A/06 expire le 19/01/2028



» COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA

Adresse

non communiqué

Rue de la Station 48 - 7904 Leuze-en-Hainaut

» SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Situation du réservoir

Localisation du dépôtage

Non

A gauche maison

Sur le réservoir

Autre information

Néant

» RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	Soumis le : 24/12/2024 12:00 - 234475-434825
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	Inconnu	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Oui
Informations du certificat antérieur d'étanchéité	Carte verte	Dimensions du réservoir	Diamètre 130cm
Hauteur de produit (cm)	75	Commentaire relatif à la déclaration de classe 3	Néant
Type de réservoir	Cylindrique - Enterré - Simple paroi - Métallique		

» CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Hauteur d'eau dans le réservoir (cm)	0 cm
Autres raccords	Conforme	Trou d'homme	Conforme
Pollution en dehors du réservoir	Non	Système de détection de fuite	NON
Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle :	OK		

» TEST AUX ULTRASONS

Hauteur de produit avant le test (cm)	75	Hauteur d'eau avant le test (cm)	0
Test étanchéité chaîne de mesure	OK	Test de bon fonctionnement avant contrôle de la sonde N (gazeux)	Ok
Test de bon fonctionnement avant contrôle de la sonde R (liquide)	Ok	Valeur de référence valeur phase gazeuse :	-4,8
Valeur de référence phase liquide :	-3,2	Dépression atteinte (mbar) :	-250
Résultat de l'épreuve d'étanchéité - Valeur phase gazeuse :	-5,0	Résultat de l'épreuve d'étanchéité - Valeur en phase liquide :	-3,3
Hauteur de produit après le test (cm)	75	Hauteur d'eau après le test (cm)	0
Résultat du test accoustique	Conforme	Durée du test (minutes):	50

Appareil SDT 340 référencé «284220029» et vérifié le 20/08/2024 selon nos procédures internes.

» AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'absence de pollution visible est confirmée sous toute réserve de la présence éventuelle d'une pollution non visible le jour du contrôle.

Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une éventuelle pollution de sol suite aux tests que nous réalisons selon la législation en vigueur.

Conclusion : Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le 10/01/2028



Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Leuze-en-Hainaut

Signature du technicien

Signature du propriétaire

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Système de chauffage



Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



Listing test d'étanchéité du réservoir



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Listing test d'étanchéité du réservoir



Enregistrement des capteurs avec la fuite calibrée



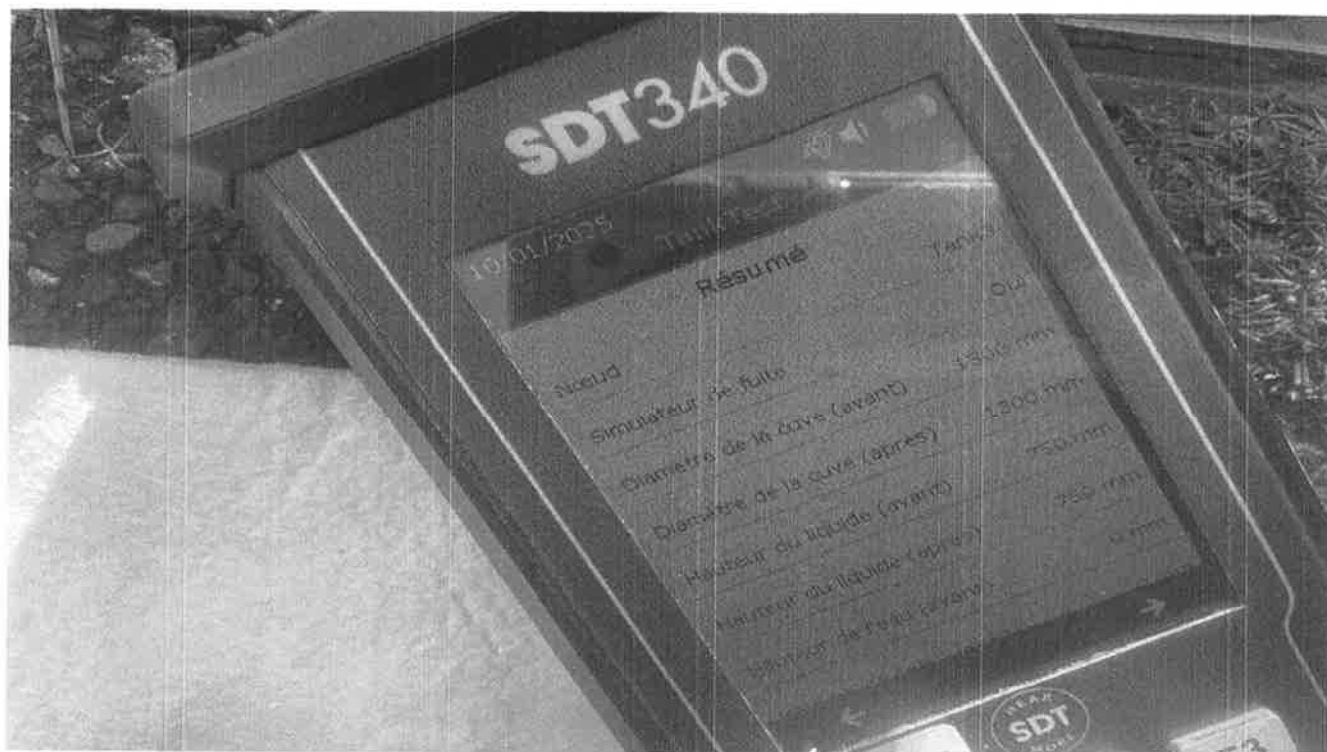
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Enregistrement des capteurs avec la fuite calibrée



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Enregistrement des capteurs avec la fuite calibrée



Autorisation d'exploitation

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée. Si vous avez accès à Internet et envoyez ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail : com.declaration.dps.dg@spw.wallonie.be

À l'attention de la commune de :
Avenue De La Résistance 1
7900 Lauze-en-Hainaut

Permis d'environnement
Déclaration des établissements de classe 3

Objet : Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public : Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 portant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation : Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Le présent formulaire est à retourner à :
Commune où est déposée la déclaration

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

Date de recevabilité de la déclaration

Remarque : Soumis le : 24/12/2024 12:00 - 234475-434625
de : mizigeraldine (mizigeraldine42@gmail.com)
à : Sary, Reception RGPE, DPA Dn43 (dps.declaration.dps.dg@spw.wallonie.be)

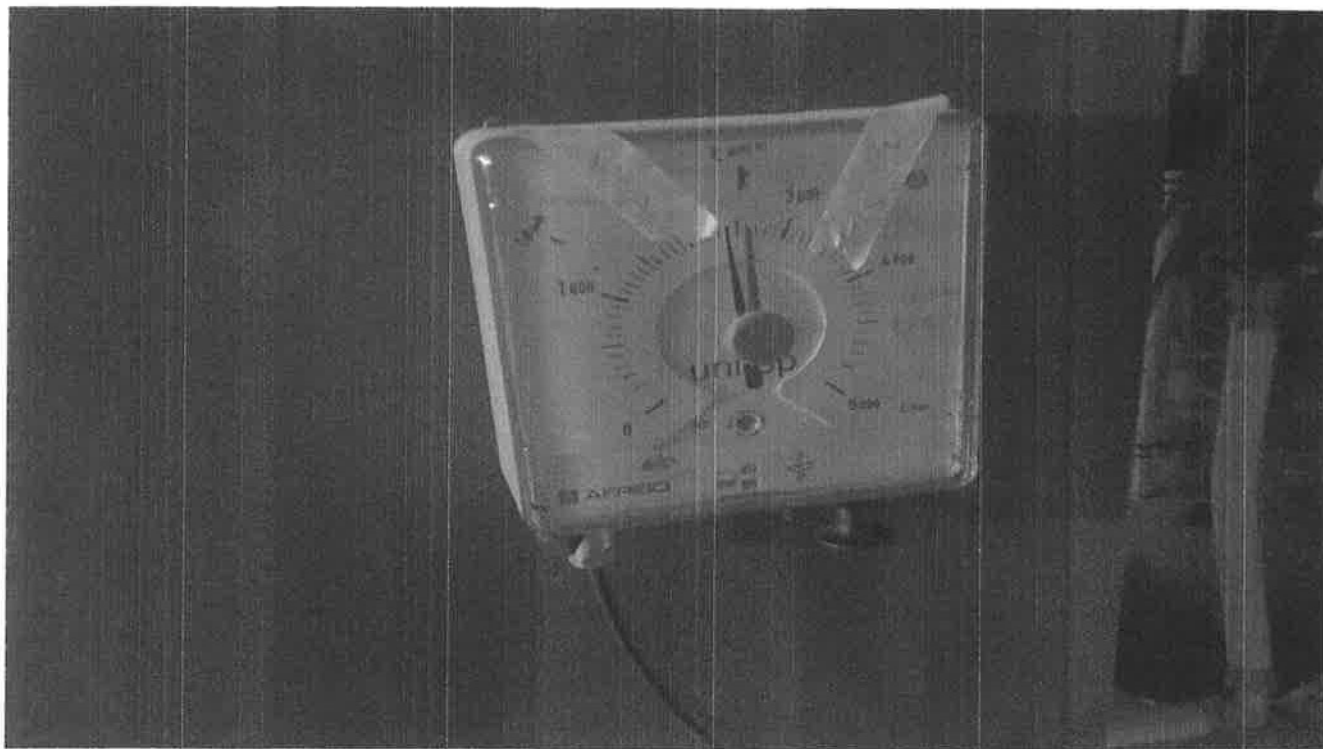
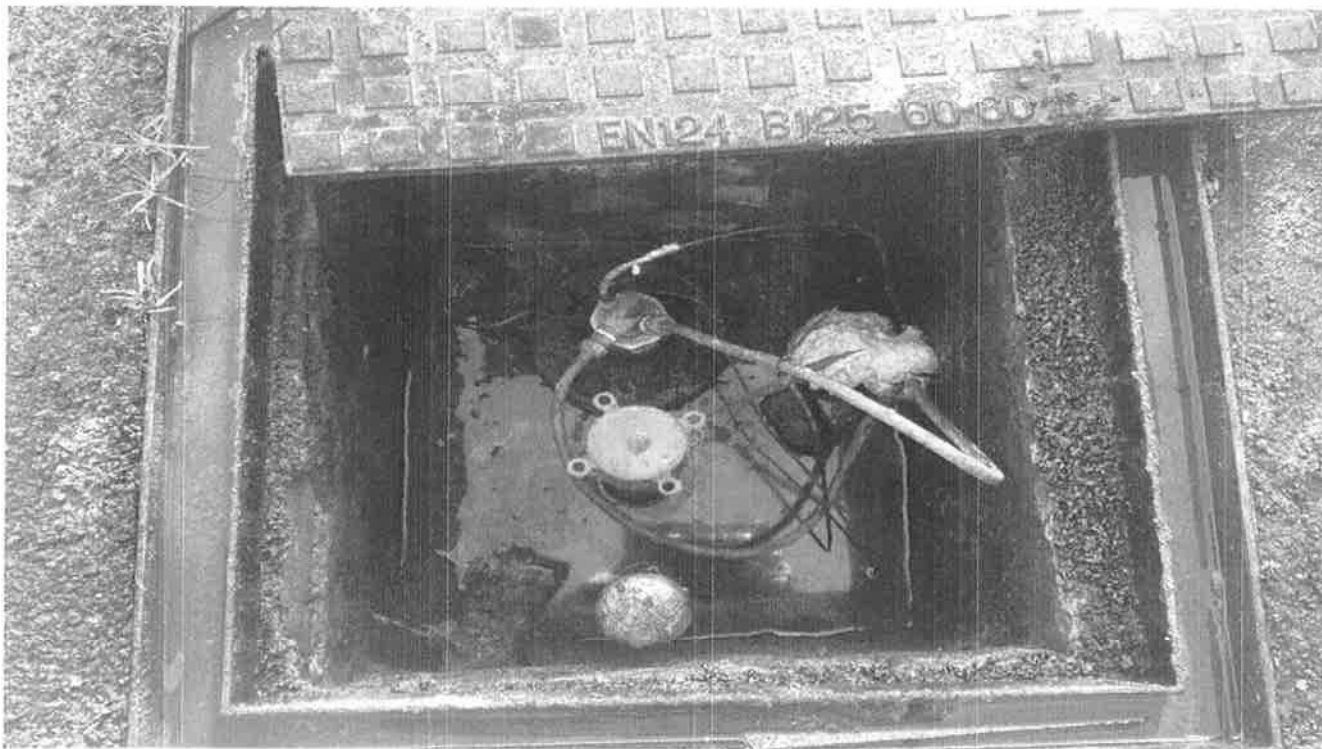
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



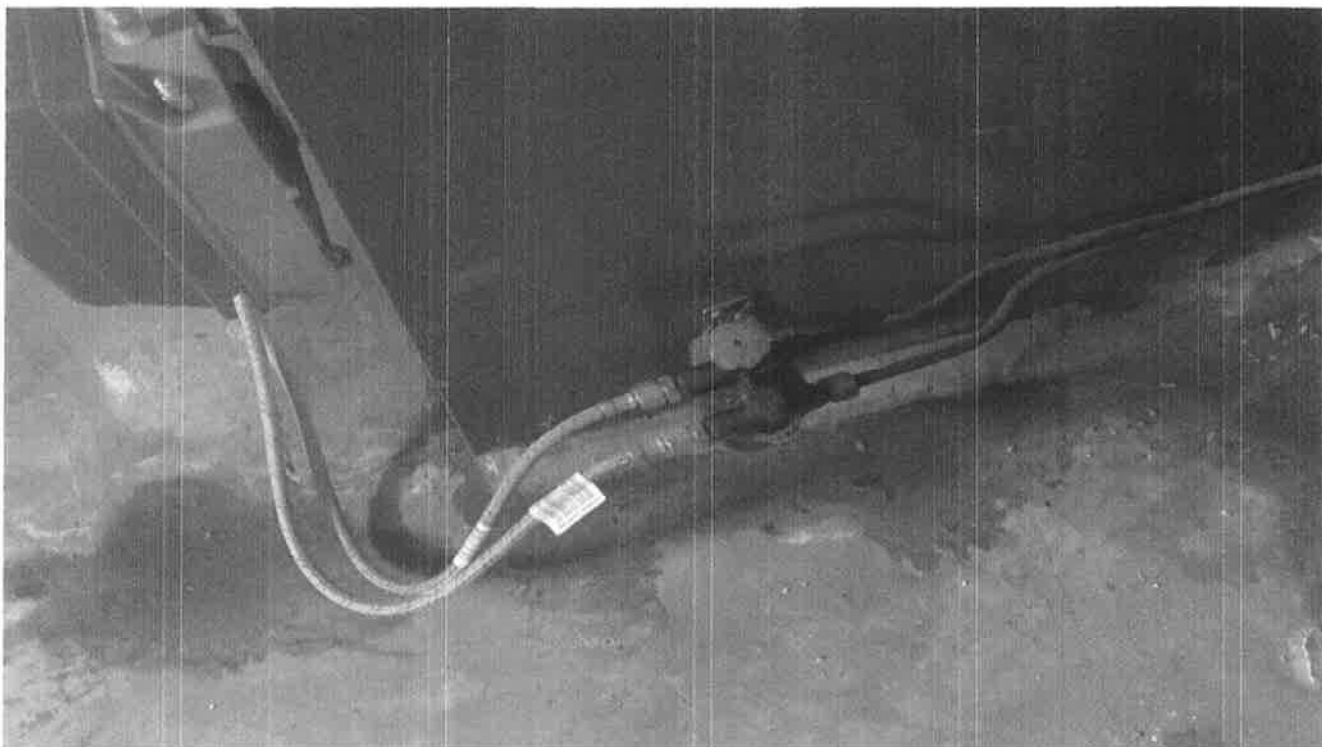
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 152/2024/89361/C01:1

ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



Plaquette apposée sur le réservoir

